

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article 21

**Déposée par Olivier Duhamel, titulaire
Anne Van Lancker, titulaire
Pervenche Berès, suppléante**

Article 21 - La Banque centrale européenne

Paragraphe 2

2- Les objectifs principaux de la Banque sont de maintenir la stabilité des prix et de contribuer à la croissance économique et au développement de l'emploi. Sans préjudice ... (suite inchangée)

Justification

La croissance et l'emploi doivent faire partie des objectifs qui fondent la politique monétaire de l'Union.